

1-1-1 DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ORGANISME

WEBOGRAPHIE 3

L'organisme public définit sa stratégie de responsabilité sociétale en accord et en collaboration avec ses parties prenantes

Objectif : Identifier les domaines d'action concernés par les impacts des décisions et activités de l'organisation et aborder ces domaines d'action pour contribuer au développement durable ; reconnaître et prendre en considération les intérêts des parties prenantes (Iso 26000 article 5.1) ; appliquer la transversalité et associer les parties prenantes (Défi n°3 SNDD)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Identifier les enjeux
- Identifier les parties prenantes
- Définir et partager les objectifs
- Élaborer et diffuser le document stratégique et sa traduction en plan d'actions

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Existence du document stratégique
- Moyens de diffusion mis en œuvre

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Communication
- Direction
- Ensemble des parties prenantes



Le guide KPMG [p.3] des bonnes pratiques en développement durable

2ème rendez vous durable de l'Ucanss [p.3] : mettre en œuvre une stratégie globale

Nouvelle stratégie européenne 2011-2014 [p.3] sur le responsabilité sociale des entreprises (RSE) présentée par la commission européenne, en octobre 2011

Corporate social responsibility [p.3] - European commission

WEBOGRAPHIE

Le guide KPMG :

http://extranet.ucanss.fr/applications/guideDeveloppementDurable/res/Etude_KPMG_bonnes_pratiques_DD.pdf

2ème rendez vous durable de l'Ucanss :

http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/pdf/090305_resume_livrables_en_ligne.pdf

Nouvelle stratégie européenne 2011-2014 :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:FR:PDF>

Corporate social responsibility :

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sustainable-business/corporate-social-responsibility/index_en.htm